

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} AVRIL 2008 À 19 h 00

L'an deux mil huit, le mardi 1^{er} avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27 mars 2008, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Julien TISSANDIER, Maire.

Présents : J. TISSANDIER, J. ARNAUD, P. DESTRIEUX, S. ARCHAMBAUD, JM. BOYER, A. CLÉMOT, E. GUÉLIN, C. MARC, S. MAZUREAU, MG. de SAMIE, et JP. VELEZ.

Madame Aline CLÉMOT a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion de conseil du 16 mars 2008 a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur LAUVERGNAT, receveur municipal, se présente aux nouveaux membres du conseil et définit son rôle. Il fait ensuite un commentaire sur l'état des finances de la commune et la nécessaire gestion rigoureuse à tenir.

VOTE DES 4 TAXES

La commission des finances, vu les charges à venir sur l'année 2008, propose une augmentation de 5% sur le taux de la taxe d'habitation, du foncier bâti et de la taxe professionnelle et 10 % sur le taux de la taxe sur le foncier bâti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette augmentation et fixe les taux suivants :

- Taxe d'habitation	8,50 %
- Foncier bâti	11,74 %
- Foncier non bâti	34,65 %
- Taxe professionnelle	9,46 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008

Remise de la proposition du budget étudié par la commission des finances le 25 mars 2008.

Le budget suivant est voté à l'unanimité :

- Dépenses et recettes de fonctionnement :	234 169 €
- Dépenses et recettes d'investissement :	106 549 €

RENOUVELLEMENT D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE AUPRÈS DE LA CRCA-CMDS

Motif de l'emprunt : Prêt relais de trésorerie.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition établie par la CRCA-CMDS décide :

Article premier : Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la CRCA-CMDS le renouvellement d'une ligne de trésorerie, au 1^{er} juin 2008, de la somme de 45 000 € pour une durée de 12 mois, indexée sur le T4M majorée d'une marge invariable de 0,30 et dont le remboursement s'effectuera avant le 1er juin 2009.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir pour régler les conditions du prêt.

SUBVENTIONS 2008

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes (compte 6574) pour l'année 2008 :

- APOGE (Tour du canton)	50,00 €
- Foyer Rural - Judo	155,00 €
- Foyer Rural - Tennis	155,00 €
- Donneurs de Sang	50,00 €

PRÉPARATION DU 8 MAI

Mme MARC sera chargée de l'appel des morts pour la France, Mr BOYER s'occupera de la musique, MM DESTRIEUX et VELEZ s'occuperont du vin d'honneur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

Signatures :

J. TISSANDIER

J. ARNAUD

P. DESTRIEUX

S. ARCHAMBAUD

JM BOYER

A. CLÉMOT

E. GUÉLIN

C. MARC

S. MAZUREAU

MG de SAMIE

JP VELEZ